



Vous attendez un mort pour réagir ?

Le 20 juillet 2026 à 8 h 00, à la suite du comportement récurrent et inacceptable de la personne détenue **M. A**, l'officier d'astreinte est intervenu afin de s'entretenir avec ce dernier. La détention était fortement perturbée par ses nuisances sonores et ses insultes.

La situation était d'autant plus préoccupante que la détention souffrait, une nouvelle fois, d'un manque d'effectifs à la prise de service : **3 agents étaient absents**.

Au cours de l'intervention, la personne détenue **M. A** a poussé l'officier, forcé le passage pour sortir de sa cellule, puis s'est jetée sur le **Major**, lui portant plusieurs coups au niveau de la tête et de l'épaule.

La CGT s'inquiète de la recrudescence des agressions constatée depuis plusieurs mois au sein de la « caserne ».

La CGT alerte également sur le manque chronique d'effectifs, d'autant plus que la dernière commission de mutation prévoit **11 départs pour seulement 3 arrivées**.

La CGT souhaite un prompt rétablissement au **Major** blessé et félicite l'ensemble des personnels présents pour leur professionnalisme et leur réactivité.

La CGT demande des renforts conséquents pour le centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré. Elle revendique notamment le doublement des effectifs de brigadiers-chefs d'encadrement ainsi que la couverture de l'ensemble des postes en détention, avec un nombre suffisant de surveillants « disponibles » chaque jour afin de garantir la sécurité des personnels.

La CGT demande le transfert immédiat de l'agresseur ainsi qu'une sanction disciplinaire à la hauteur de la gravité des faits.

La CGT restera vigilante quant aux décisions qui seront prises à la suite de cette violente agression.

Le bureau local CGT SMR

20 juillet 2026

Contact : cgt.mcsmr@gmail.com / cgt.mc-st-martin-de-re@justice.fr